



- p. 2** : Actualités : Des contre-réformes qui font système !
- p. 3** : Édito, Patrick Désiré
- p. 4** : Primaire : une (fausse) priorité présidentielle...
- p. 5** : Inclusion des classes SEGPA en collège ; une expérimentation qui ne fait pas l'unanimité. Collèges dans la Meuse : collèges ruraux dans l'oeil du cyclone.
- p. 6** : Fonction publique : la précarité à perpétuité ?
- p. 7** : Sète : ensemble nous avons gagné pour le Service public !
- p. 8** : En finir avec le mépris pour les personnels administratifs ! RIFSEEP, inégalités à tous les étages...
- p.9 & 10** : Réforme de la formation professionnelle : la formation est officiellement une marchandise ! ESPE : un bilan à construire.
- p.11 à 15** : **DOSSIER – Enseignement professionnel (réforme de l'apprentissage) - Réforme du bac.**
- p. 16** : Indemnités de changement de résidence dans la Fonction publique.
- p. 17** : Un 8 mars combatif ! Exceptionnelle mais discriminatoire !
- p.18 & 19** : Action publique 2022 : une machine de guerre contre les services publics et la Fonction publique. Plan Bombard : un séisme social chez Carrefour.
- p.19 & 20** : Destruction du service public ! des mobilisations nécessaires, celles du 15 et du 22 mars.
- p. 21** : **Rencontre** : Isabelle Vuillet - Secrétaire nationale.
- p. 22** : Projet de loi Collomb : à retirer d'urgence !
- p. 23** : B comme «Baccalauréat»

Je souhaite me syndiquer

Se rendre sur notre site : www.cgt.fr

cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal

Je souhaite prendre contact

01 55 82 76 55 / unsen@ferc.cgt.fr

CGT Éducation - 263, rue de Paris case 549 - 93515 Montreuil cedex



web

Directrice de publication : Nadine CASTELLANI LABRANCHE. **Rédactrice en chef** : Pauline SCHNEGG
Maquette : Christine JARRY-AREND. *Conception de la «Une»* : Bertrand VERHAEGHE
Périodicité : bimestrielle. **CPPA** : 0620 S 07375 - **ISSN** : 1250 - 4270. **Dépôt légal** : novembre 2017
Imprimerie RIVET - BP 1577 (87022) Limoges cedex 9. **CGT Educ'Action** - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. **Tél.** : 01.55.82.76.55 - **Télécopie** : 01.49.88.07.43
Mél : unsen@ferc.cgt.fr - **Internet** : www.unsen.cgt.fr

Des contre-réformes qui font système !

Prises isolément, les contre-réformes, imposées par Macron et son gouvernement, semblent avoir une portée limitée. Mais, mises bout à bout, elles font système et forment un ensemble cohérent : l'attaque est plus globale qu'il n'y paraît !

«*Parcoursup*» qui instaure aux travers «*des attendus*» la sélection pour entrer en licence, signe la fin du 1er grade universitaire qui ouvrait à toutes et tous la porte des études supérieures. En conséquence, le projet Blanquer construit un lycée du tri, avec une orientation encore plus précoce. D'une part, la mise en place des disciplines de spécialités permettra d'évaluer les attendus prévus par la réforme Vidal, d'autre part le poids du contrôle continu au bac créera des inégalités entre établissements : le diplôme n'aura pas la même valeur suivant qu'il aura été obtenu dans un lycée «*coté*» ou pas.

Côté voie professionnelle, le rapport Calvez-Marcon présente l'apprentissage comme la solution miracle à l'insertion des jeunes, renouant avec l'idéologie portée depuis toujours par le MEDEF : l'apprentissage est la voie d'excellence ! En réalité, il s'agit de faire de ces jeunes orienté-es en voie pro, dès la 3^{ème}, de «*la chair à patron-es*». Et le découpage des diplômes en blocs de compétences n'est là que pour répondre à l'objectif principal du patronat : l'employabilité plutôt que la qualification !

De plus, faire croire que le diplôme pourra être complété, à tout moment, par l'obtention des blocs de compétences manquants, en formation continue est une véritable escroquerie. Car, non seulement aujourd'hui, cette idée ne se traduit pas dans les faits, mais, pire encore, elle va se heurter au nouveau projet de réforme Pénicaud de la formation professionnelle.

En effet, cette nouvelle contre-réforme prévoit de rendre entièrement responsables les salarié-es et les privé-es d'emploi de leur évolution professionnelle bref de leur ... employabilité ! Tout ceci sur fond de destruction des droits des travailleur-ses avec la loi XXL.

Alors, à l'opposé de la formation tout au long de la vie revendiquée par la CGT, Macron nous propose le tri social tout au long de la vie dont rêvait le MEDEF !

Nadine CASTELLANI-LABRANCHE





Patrick Désiré, Secrétaire général

L'espérance d'un printemps de lutte

Cela fait moins d'un an qu'Emmanuel Macron a accédé au pouvoir, au terme d'une campagne électorale atypique, qui a bouleversé le paysage politique français. Après la casse du Code du travail, la suppression de l'impôt sur le capital, le gel du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires, et le rétablissement du jour de carence, le gouvernement a franchi une nouvelle étape en préconisant un plan de départ volontaire dans la Fonction publique. Cette annonce est en cohérence avec les projets d'abandons de missions et la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires sur le quinquennat.

L'ouverture de ces nouveaux chantiers dans la Fonction publique, constitue une attaque frontale contre le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers, garants d'un service public de qualité au service de la population. La volonté gouvernementale d'étendre le recours au contrat et d'accroître la précarité professionnelle des agent-es se fera au détriment du bon fonctionnement des services.

La question des salaires est toujours une préoccupation majeure, la paupérisation ne cesse de s'accroître et ce n'est sûrement pas le protocole d'accord PPCR, que la CGT n'a pas signé, qui changera cette situation, les personnels ont ainsi pu découvrir une baisse nette de leur salaire depuis le 1er janvier 2018.

Contrairement aux promesses du candidat Macron, l'École n'est pas épargnée, s'il n'est pas nouveau que le système scolaire reproduit largement les inégalités de la société, les différentes contre réformes engagées par Jean-Michel Blanquer, vont aggraver sensiblement cette situation, au lieu de la corriger.

En moins d'un an, ce gouvernement a mis en place, des contre-réformes qui ont une grande cohérence et construisent un modèle d'école qui met en place un tri social à grande échelle. Nous ne pouvons admettre qu'une partie de la jeunesse soit exclue des études supérieures, sur des critères principalement géographiques et sociaux. Nous n'acceptons pas, plus généralement, le modèle de société que ce gouvernement entend nous imposer.

convergence de toutes les luttes

La brutalité et la rapidité de l'action gouvernementale ont créé un effet de sidération qui lui a permis de porter des coups sévères au modèle social français.

N'ayons pas d'illusions, le succès des grèves et des manifestations du 22 mars ne suffiront pas à créer un rapport de force suffisant, pour contraindre le gouvernement à renoncer à ses projets. Nous devons travailler aussi à la convergence de toutes les luttes.

Ce n'est pas la fin de la lutte que nous avons engagée, ni même le commencement de la fin, mais peut-être pouvons-nous espérer, que le 22 mars avec le printemps, nous venons d'assister à la fin du commencement.

Primaire : une (fausse) priorité présidentielle...

Depuis l'élection du président Macron et la nomination du ministre Blanquer, la CGT Educ'action ne cesse de rappeler que l'Éducation n'est pas du tout la priorité du gouvernement. Pour s'en convaincre, mais aussi pour convaincre autour de nous, il suffit d'observer la situation, le budget alloué et son utilisation par le ministère.

En dix mois, le gouvernement s'est attaqué, de façon concomitante, à de très nombreux pans de l'Éducation nationale (réforme du lycée, du bac, de l'enseignement professionnel, autoritarisme pédagogique imposé aux pratiques des enseignant·es, dotations...) martelant tout de même que l'école primaire serait un sanctuaire pour les élèves, les moyens attribués et le nombre de postes préservés. La publication du budget 2018 indique tout le contraire.

la dotation ne couvre que la moitié des besoins

Si la dotation en postes pour la rentrée 2018 est de 3600 alors que les effectifs vont baisser de 32000, l'obligation faite par E. Macron à JM. Blanquer de dédoubler tous les CP/CE1 d'éducation prioritaire oblige le ministère à trouver 7200 postes. La soustraction est vite faite et le résultat inquiétant : la dotation ne couvre donc que la moitié des besoins...

Dans ces conditions, il faut trouver d'autres «viviers» de postes pour accéder au quasi seul engagement du candidat Macron en matière d'École. Pour cela, le ministère récupère des postes-classes prétextant la baisse démographique (1200 postes), des postes spécifiques non pourvus (en ASH) et des postes «Plus de Maître·sses que de classes». Mais, le compte n'y est toujours pas puisque ce dernier vivier a déjà été largement asséché l'an passé. Dans ce jeu de quilles, les écoles maternelles et les écoles rurales seront largement sacrifiées. On connaît donc les priorités ministérielles.

La volonté du gouvernement de réduire les dépenses de l'État et de diminuer largement le nombre de fonctionnaires se traduit par un effondrement du nombre de postes offerts au concours dès 2018 (moins 10%), entraînant à moyen terme, un manque de personnels pour couvrir les besoins dans les écoles.

L'école primaire doit absorber une disposition visant uniquement l'éducation prioritaire (qui représente 7200 postes) qui, pour y parvenir, doit utiliser la totalité des créations d'emplois, vider tous les dispositifs d'aide aux élèves en difficultés sur tout le territoire, assécher le nombre de remplaçant·es et assumer une baisse de recrutement pour les années à venir... **Faites plus avec beaucoup moins! C'est ça la priorité Macron.**

Pour la CGT Educ'action, 2018 est un tournant majeur dans la casse du système éducatif français en terme de moyens attribués à l'école primaire. Si la réduction du nombre d'élèves en classe est une bonne chose, nous regrettons qu'elle ne s'applique qu'à l'éducation prioritaire (dont nous revendiquons l'élargissement de la carte) et affirmons qu'elle doit bénéficier à tout·es les élèves de France. Cette mesure partielle entraîne une dégradation des conditions d'études des autres élèves, qu'ils ou elles soient ou non dans les zones prioritaires. Avec moins de professeur·es, les classes vont mécaniquement être surchargées.

Nous condamnons surtout une politique qui se fait contre les conditions de travail des personnels et qui ne permet pas l'épanouissement et la réussite des élèves dont nous avons la responsabilité.

Jérôme SINOT



Inclusion des classes SEGPA en collège une expérimentation qui ne fait pas l'unanimité

Depuis septembre, certains collèges font l'objet d'une expérimentation sur l'inclusion des élèves de SEGPA¹ en classe de 6^{ème}. L'objectif du ministère est de retarder l'orientation dans un dispositif d'éducation adaptée. Ce dispositif est expérimenté, depuis la rentrée, dans un des collèges d'Oyonnax dans l'Ain.

**collègues désemparés,
élèves en danger**

Certains cours sont dispensés par un·e PE spécialisé·e (qui enseigne normalement en classe de SEGPA), et d'autres cours par les enseignant·es du collège. Sur le papier, cette expérimentation pourrait paraître séduisante et l'intention louable, pourtant, à y regarder de plus près, l'expérience est loin de faire l'unanimité au sein des enseignant·es du collège

et des familles. En effet, les élèves poursuivant une scolarité en 6^{ème} générale au lieu d'une 6^{ème} SEGPA se sentent dépassé·es et se retrouvent vite potentiellement décrocheur·ses. En outre, les PE spécialisé·es qui ont une formation pour ces élèves-là, ne l'ont pas pour les autres élèves de collège.

À l'inverse, les enseignant·es du collège n'ont pas les outils pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques de ces jeunes. La réponse de l'institution devant la réaction désemparée des enseignant·es a été de leur conseiller de faire une pédagogie différenciée ! Une fois de plus, on renvoie l'enseignant·e devant ses propres difficultés. À lui ou à elle de trouver les clés !

La CGT Educ'action n'est pas favorable à ce genre d'expérimentation si elle n'est pas accompagnée de moyens en terme de réduction d'effectifs et de formation pour le personnel. L'enseignement adapté dans les structures comme les EREA ou les SEGPA a prouvé qu'il répondait à des besoins d'élèves en très grande difficulté scolaire. Les moyens pour lutter contre ces difficultés scolaires ont été supprimés en amont avec la disparition des RASED pour le primaire. **Menacer l'enseignement adapté, comme les SEGPA, c'est délaissier, un peu plus, ces élèves qui ont besoin d'un encadrement et d'un suivi tout particulier.**

Isabelle VUILLET

(1) SEGPA : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

Collèges dans la Meuse : collèges ruraux dans l'oeil du cyclone

L'objectif du maillage du territoire, l'un des enjeux de l'après-guerre, était de désenclaver les territoires ruraux par le biais du développement des réseaux de communication et l'accès aux services publics. Aujourd'hui, dans le département de la Meuse, il est mis à mal par le projet du collège du XXI^e siècle qui engendrera la fermeture de trois collèges ruraux. Les trois collèges concernés se trouvent à Montiers-sur-Saulx, à Dun-sur-Meuse et à Varennes en Argonne. La population des communes concernées et les person-

nels de ces collèges se sont farouchement opposés à ces fermetures. De plus, dans un contexte de désertification d'une région, les enjeux de pouvoir divers et variés sont venus allègrement polluer la question. À Montiers, depuis que l'Andra¹ a décidé d'installer son centre d'enfouissement de déchets à 8 km dans le village de Bure, la baisse démographique est constante. L'Andra avait promis que le collège ne fermerait pas et de donner chaque année 30 millions au département. 20 ans après, les promesses ne sont pas tenues.

Le département et l'Éducation nationale s'associent autour d'un plan qui accentuera la désertification.

Ce projet du collège du XXI^e siècle est à l'image de la tendance actuelle en ce qui concerne l'aménagement du territoire : recentrer, fusionner pour rentabiliser et tant pis pour les élèves qui devront parcourir des kilomètres sur des routes de campagne pour se rendre dans leur établissement.



À la CGT Éduc'action nous revendiquons une autre politique des services publics. En matière d'éducation cela signifie le maintien des établissements de proximité, à taille humaine, permettant un meilleur suivi et encadrement des élèves.

Isabelle VUILLET

(1) Andra : Agence nationale pour la gestion de déchets radioactifs

Fonction publique : la précarité à perpétuité ?

Dans la Fonction publique, la situation et les perspectives pour les non-titulaires sont, de plus en plus, préoccupantes, suspendu-es qu'ils/elles sont entre les deux pinces du crabe libéral et austéritaire. D'un côté, l'annonce, début février, par Darmanin et le gouvernement d'un «*plan de modernisation de la Fonction publique*», qui prévoit le recours accru au non-titulariat et à la précarité pour accompagner les abandons de missions et les nouvelles suppressions d'emplois envisagées.

Le ministère entend même identifier des secteurs pour lesquels le recrutement de titulaires ne serait plus la règle. De l'autre, c'est la fin prévue du dispositif d'accès à l'emploi titulaire de la loi Sauvadet, initialement programmé pour 4 ans, qui avait été ensuite prolongé jusqu'en mars 2018.

Parce que le Plan Sauvadet excluait de nombreux-ses contractuel·les, qu'il était drastiquement sélectif, que le nombre de postes était réduit, la CGT a toujours été critique sur ce dispositif qui restait insuffisant pour répondre aux enjeux de la nécessaire fin de la précarité. Néanmoins, il a aussi permis, souvent avec l'aide de la CGT, à plusieurs milliers de non-titulaires d'être titularisé-es.

la fin de tout dispositif de titularisation

Alors que la Fonction publique compte déjà près de 20% d'agent-es non-titulaires, soit environ un million d'agent-es, la fin de tout dispositif de titularisation suscite de l'inquiétude auprès des contractuel·les, ancien·es ou nouveau·es, qui se voient condamné·es à l'éternelle précarité. L'ensemble des organisations syndicales a donc interpellé, par courrier, le ministère pour exiger «*l'ouverture d'une concertation pour un nouveau plan de titularisation et une sécurisation des parcours professionnels des agent-es contractuel·les*».

La grève intersyndicale du 22 mars dans la Fonction Publique est une étape pour exiger de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension. **Pour la CGT Éduc'action, il n'y a qu'une solution, c'est l'arrêt du recrutement de précaires, et la titularisation sans condition de concours et de nationalité.**

Yvan-Yvon BARABINOT

Sète : ensemble nous avons gagné pour le Service public !

Le 29 novembre 2015, la mairie de Sète votait un bail à construction en faveur de l'enseignement catholique (OGEC¹ St Joseph). Par ce bail, l'OGEC récupérait les locaux de l'ancien collège public Victor Hugo.

D'autres choix avaient pourtant été proposés, d'un changement de fonction du lieu (maison des associations, conservatoire, cité administrative) à une réhabilitation des bâtiments permettant d'accueillir de nouveau des élèves...du public.

Il s'agissait du déclassement d'un bâtiment du domaine public de la commune au domaine privé. C'était un cadeau colossal au privé, a fortiori au vu du quartier dans lequel il se trouve : face au Théâtre et à un parking immense, à moins de cent mètres de la gare et de la future gare multimodale, quelle rente de situation !

La commune qui doit financer les écoles privées sous contrat à hauteur du financement du public, avait fait le choix d'aller bien au-delà de ses prérogatives légales : en lui évitant d'investir au prix du marché dans un autre lieu, la commune fait un cadeau à l'enseignement privé, et lui permet de louer à moindre coût. Enfin, le choix de l'OGEC St Joseph interroge. Cet OGEC a été attaqué par l'UL-CGT de Sète pour travail dissimulé et a été condamné pour licenciement abusif...

devant la mobilisation, l'OGEC renonce à son projet !

La CGT Educ'action et le SNEIP-CGT ont participé à une lutte de plus de 2 années (avec le SNES, FO et les Libres Penseurs). Nos deux syndicats ont réalisé un tract commun et une campagne commune pour s'opposer à la mairie de Sète et à l'OGEC St Joseph. Après une pétition signée par plus de 2000 personnes, plusieurs rassemblements, deux audiences en préfecture... le 12 février 2018, le conseil municipal de Sète a acté



que le bail était caduc. Devant la mobilisation, l'OGEC a renoncé à son projet ! De fait, malgré le cadeau de la mairie de Sète, et face à la contestation des syndicats, des citoyen·nes et des personnels, ce projet s'est révélé irréalisable.

Cette victoire contre l'enseignement catholique n'est pas à minimiser car elle démontre qu'ensemble nous avons du poids pour défendre le Service public. En effet, si le SNEIP-CGT défend l'emploi et les conditions de travail des personnels de l'enseignement privé sous contrat, il porte la **nationalisation de l'enseignement privé sous contrat et lutte contre la casse du Service public d'Éducation**.

Dans cette logique, il s'agit maintenant d'obtenir que ces locaux soient utilisés... par exemple pour l'extension des établissements publics de la ville qui en ont besoin ! En effet, les écoles publiques ont des locaux bien trop petits. Le lycée Joliot-Curie de Sète manque de place.

Ensemble, SNEIP-CGT et CGT Educ'action, nous lutterons donc pour que les locaux de l'ancien collège Victor Hugo permettent au Service public de se développer et de répondre aux besoins de la population.

Matthieu BRABANT, secrétaire académique CGT Educ'action Montpellier

Stéphane BARTHÈS, secrétaire académique SNEIP-CGT Montpellier

(1) OGEC : Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique

En finir avec le mépris pour les personnels administratifs

Les personnels administratifs sont traité-es par l'Éducation nationale comme la dernière roue du carrosse et semblent la variable d'ajustement budgétaire en cette période d'austérité.

Le ministère a en effet annoncé la suppression de 200 emplois de personnels administratifs et d'encadrement à la rentrée 2018, dans les services déconcentrés de l'Éducation nationale. Pourtant, partout, les services académiques sont en sous-effectifs : c'est toujours débordé-es, dans l'urgence, toujours plus contraint-es que les collègues vont devoir exercer leurs missions. C'est une fois de plus la manifestation que leur rôle est mésestimé au sein de l'Éducation nationale. Ils et elles sont pourtant un des maillons essentiels du système et contribuent à faire fonctionner l'Éducation nationale et à la réussite de tou-tes les élèves.

■ Un mouvement long de suppressions d'emplois

Avec la RGPP¹, 1500 postes de personnels administratifs avaient été supprimés. Sous Hollande, un pseudo rattrapage avait été mis en scène avec la création de 400 postes administratifs qui accompagnaient principalement des ouvertures d'établissement. Les services académiques n'avaient gagné aucun poste et la situation des EPLE déficitaires ne s'était pas améliorée.

■ Déshabiller Pierre et déshabiller Paul : le cynisme ministériel

C'est sur le BOP² 214 que portent les 200 suppressions de postes annoncées, c'est-à-dire sur les personnels des services académiques. Mais les recteur-trices pourront éventuellement les imputer sur le BOP 141 des EPLE. Le ministère s'en lave les mains. Comment dans ces conditions, le ministère compte-t-il atteindre l'objectif qu'il s'était donné « *d'accompagner les ouvertures d'établissements et de renforcer l'encadrement administratif en EPLE* » ?

Sylvie AEBISCHER

(1) RGPP : Révision Générale des Politiques

(2) BOP : Budget Opérationnel de Programmes

RIFSEEP, inégalités à tous les étages...

Le RIFSEEP¹ se met en place pour les personnels ITRF² des rectorats et des EPLE (circulaire du 15 septembre 2018). La CGT, a participé largement à la concertation lors des différents groupes de travail. Il s'agissait de minimiser l'impact de ce régime sur les personnels en demandant un CIA le plus faible possible (l'inégalité réside dans les montants de l'IFSE³ et du CIA⁴) et d'éviter la mise en place des groupes pour un même corps, en résumé remettre en cause l'essence même de ce régime indemnitaire individualiste et au mérite.

Depuis le début, la CGT a combattu le RIFSEEP dans les Comités Techniques ministériels (ministères de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur). Les ITRF voient la mise en place de ce régime 2 ans après la filière administrative.

Seule une augmentation significative du point d'indice (base de notre rémunération) permettra une augmentation des salaires pour tous les personnels.

Concernant l'ensemble de la Fonction publique, les menaces se multiplient : la suppression de 120.000 postes, la réforme du BAC avec la disparition des matières scientifiques du tronc commun diminuant, vraisemblablement, les dotations en postes de personnels de laboratoire.



Pour défendre les postes et notre statut, il faut une CGT forte et représentative.

Christelle RISSEL

(1) RIFSEEP : Régime Indemnitaire des Fonctionnaires.

(2) ITRF : Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation.

(3) IFSE : Indemnités de Fonctions, de systèmes et d'Expertise.

(4) CIA : Complément Indemnitaire Annuel.

Réforme de la formation professionnelle : la formation est officiellement une marchandise !

Avant de passer à la réforme des retraites, la formation professionnelle vient clore le chantier «*travail*» lancé par le gouvernement sitôt son installation. Après le droit du travail l'année dernière, le gouvernement s'est attelé à l'apprentissage, l'assurance-chômage et la formation professionnelle. Le lundi 5 mars, la richissime ministre du Travail, Murielle Pénicaud, a annoncé les grands axes de sa loi. Comme avec la loi Travail, le gouvernement poursuit son œuvre de casse des droits sociaux, de libéralisation. La formation n'est plus un droit mais un marché comme les autres.

■ Premier acte de la réforme : l'apprentissage.

Jusqu'ici piloté par les régions, l'apprentissage deviendra la compétence des branches professionnelles et sera régulé par le marché. Une victoire pour le MEDEF contre les droits des apprenti-es, les diplômes et la régulation des financements de la formation.

Les premières victimes, ce sont les apprenti-es eux ou elles-mêmes avec des possibilités d'extension des horaires de travail journalier et hebdomadaire dans des secteurs comme le BTP et l'hôtellerie-restauration... Ainsi un-e jeune de 16 ans pourrait faire la plonge jusqu'à minuit dans une pizzeria : chacun-e s'accorde à reconnaître que c'est très formateur ! En compensation de toutes ces régressions, une augmentation de 30 euros par mois, soit 717 euros de rémunération mensuelle et une prime de 500 euros pour passer le permis de conduire... Le contrat d'apprentissage pourra également être rompu pour faute grave ou inaptitude sans passer par les prud'hommes !

**volet apprentissage :
une grande victoire du MEDEF**

Côté financement, la taxe d'apprentissage, dont 51% était reversée aux régions, sera remplacée par une «*contribution alternance*», équivalente à 0,85% de la masse salariale de toutes les entreprises, fléchée exclusivement sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Le fruit de la collecte sera redistribué directement aux centres de formation des apprenti-es (CFA) en fonction du nombre de contrats signés. **Une dérive extrêmement inquiétante qui risque de voir le développement de formation en simple adéquation avec le marché de l'emploi local.**

À ce tableau, s'ajoute la main mise unilatérale du patronat sur la définition des référentiels d'activités professionnelles. Cette disposition risque d'affaiblir considérablement les diplômes pour les transformer en Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) : c'est la volonté patronale de ne plus sanctionner systématiquement la formation initiale par un diplôme et ainsi généraliser des périodes courtes d'acquisitions de blocs de compétences n'aboutissant pas à une reconnaissance de qualification.

■ Formation continue : libéralisation complète du marché de la formation

Grand changement dans l'accès à la formation continue, les comptes personnels de formation ne seront plus crédités en heures de formation mais en euros ! Derrière, ce sera encore plus de pressions sur tous les organismes de formation pour baisser les coûts, et au bout de la chaîne ce sont conditions de travail et rémunérations des formatrice-teurs qui se dégraderont.

Les fonds de la formation professionnelle seront désormais collectés par les Urssaf et non plus par les OPCA, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés. **Les organisations de salarié-es se voient donc retirer la gestion des fonds de la formation professionnelle, quel recul !**



■ Les conséquences dans l'Éducation nationale ?

Avec la mixité des publics et les passerelles du scolaire à l'apprentissage, avec le développement des blocs de compétences contre les diplômes pour répondre aux besoins immédiats du patronat et l'effacement des frontières entre formation initiale et continue, **la formation initiale sous statut scolaire est très clairement menacée dans son existence même**. À très court terme, «*le principe de libre création et développement des CFA*» prévu par le gouvernement, permettra l'ouverture de formations dans les CFA sans accord de la Région, et va donc accroître la concurrence avec les formations délivrées sous statut scolaire dans les lycées. La taxe d'apprentissage ira aux formations en apprentissage et les budgets des lycées vont se dégrader très rapidement.

La libéralisation de la formation professionnelle est en marche. Le «big bang» promis par le gouvernement doit être mis en échec par les salarié·es, mais avec qui ? La CFDT, la CFTC et FO avaient donné leur accord pour le projet avant les annonces de Murielle Pénicaud, ces dernières ont fait bouger les lignes... A nous d'informer nos collègues de l'impact de cette loi et de nous mobiliser !

Maxime BESSELIÈVRE

ESPE : un bilan à construire

Si la création des Écoles Supérieures du professorat et de l'Éducation (ESPE) en 2013, a permis de sortir du néant (dû au président Sarkozy) vis-à-vis de la formation, on est cependant loin de la panacée. La «*masterisation*» n'a pas amélioré la qualité de la formation, et les salaires ne connaissent aucune revalorisation.

Le bilan est inquiétant, et l'avenir plus qu'incertain

Lors d'un premier bilan, on a pu constater que l'autonomie des universités n'a fait que renforcer la pression sur les fonctionnaires stagiaires et les étudiant·es, ils et elles sont constamment sollicité·es par les responsables de leur formation. Tant et si bien que les stagiaires en situation ne savent plus si ce sont les enseignements devant élèves qui importent ou bien les écrits réflexifs qu'il faut, dans certaines académies, rendre tous les trimestres.

L'inquiétude ne vient pas seulement de ce constat alarmant mais de l'avenir même de la formation, le gouvernement du président Macron envisage de revoir la formation des personnels de l'Éducation nationale. C'est clairement au détriment du statut de fonctionnaire

que cela se dessine. Le gouvernement envisage d'employer des fonctionnaires stagiaires à moindre coût, avec une rémunération revue à la baisse lors de l'alternance entre l'ESPE et l'établissement ou l'école.

Au vu de cette mascarade néo-libérale, il sera nécessaire d'être au plus près des stagiaires, des étudiant·es et des personnels des ESPE, c'est tout l'objet de la démarche du collectif «*Formation des personnels*» de la CGT Educ'action.

Le collectif a proposé le mois dernier un questionnaire à diffuser au sein des ESPE (et à renvoyer pour le 7 avril) qui nous permettra d'avoir la vision interne des stagiaires et des étudiant·es.

L'analyse des réponses nous engagera à mieux défendre les collègues stagiaires et les étudiant·es et à valoriser nos repères revendicatifs sur le recrutement et la formation des personnels de l'Éducation Nationale.

Construire une formation initiale des personnels émancipatrice, c'est permettre une meilleure défense du statut des fonctionnaires.

Jean-Baptiste DELGENES



Éducation ou gestion de flux ? Le gouvernement a choisi

Le lycée selon ce gouvernement, n'a plus qu'une vocation : gérer les flux d'élèves au service des économies budgétaires et des besoins économiques définis par le patronat et l'idéologie libérale.

Ne nous y trompons pas ; si les propositions les plus baroques du rapport Mathiot n'ont pas été prises en compte pour la réforme des voies générales et technologiques, si le bigbang statutaire des PLP ne semble pas, pour le moment, être dans les tuyaux de la réforme à venir de la voie pro, c'est bien une révolution du lycée, des diplômes et des poursuites d'études qui est à l'œuvre.

Pour les diplômés, il s'agit de casser le plus possible leur caractère national mais surtout leurs liens avec la qualification, reconnue par les conventions collectives et, en conséquence, pierres angulaires des droits des salarié-es. Le baccalauréat n'est ainsi plus le premier grade universitaire ouvrant aux bachelier-ères la licence universitaire de leur choix. Quant aux diplômés professionnels, leur parcellisation en blocs de compétences est **un cadeau au patronat qui pourra, à loisir, déroger aux conventions collectives avec des salarié-es partiellement qualifié-es.**

Enfin, le nouveau lycée que cherche à construire JM Blanquer ne sera qu'une vaste machine à orienter et à trier les élèves en tournant le dos à toute vocation émancipatrice et de lutte contre la reproduction sociale.

En fin de 3^e, dans un premier temps, les élèves les plus en difficulté continueront, comme c'est déjà malheureusement le cas, mais en plus grand nombre selon le ministre, à être orienté-es vers la voie professionnelle.

Mais, nouveauté, on y triera celles et ceux qu'un patron aura accepté de prendre en apprentissage, d'autres qui demeureront sous statut scolaire mais aussi celles et ceux qui feront du va et vient entre les deux statuts pour

cause de rupture (simplifiée, cela va de soi) de contrat. Cela s'appelle la mixité des parcours et des publics. Enfin, on sélectionnera les élèves qui pourront poursuivre leurs études...en STS seulement.

Pour les autres, en fin de seconde, un nouveau tri : voie technologique ou voie générale.

Dans la voie technologique, au vu des attendus à l'entrée de l'université, les bachelier-ères auront peu de chance d'intégrer autre chose qu'un IUT ou une STS.

Dans la voie générale, les élèves devront choisir deux spécialités qui définiront de fait leurs poursuites d'études dans le supérieur. En effet, ces spécialités permettront de valider les attendus définis par les établissements du supérieur, dont les capacités d'accueil seront calculées, notamment, en fonction de l'insertion professionnelle du diplôme préparé.

Pour ce gouvernement, quel plus bel hommage à la SNCF et aux cheminots que de faire du lycée une gare de triage ?

Par contre, orientation choisie, émancipation, envie... que de gros mots dans la start-up nation.

Michaël MARCILLOUX

Rapport Calvez Marcon : en phase avec la politique gouvernementale et les attaques contre les salarié·es

La députée LREM Céline Calvez et le chef étoilé Régis Marcon ont présenté leur rapport le 22 février. Missionné·es par le Ministre de l'Éducation nationale pour conduire la réflexion sur la rénovation de la voie professionnelle, tou·tes deux proposent 9 leviers pour «viser l'excellence» de la formation professionnelle au sein de l'Éducation nationale.

De toute évidence, la réflexion a été orchestrée par le gouvernement et les deux rapports trouvent les solutions pour parvenir à l'adéquation emploi-formation si chère à nos politiques néolibéraux·ales.

■ Poursuivre l'entreprise de démolition à l'œuvre dans le monde du travail

En repensant les moyens de la formation sous statut scolaire à l'aune des dogmes libéraux, il s'agit de dispenser **une formation strictement adaptée aux besoins d'un·e employeur·se local·e** non plus à la recherche d'un·e ouvrier·e spécialisé·e mais d'un·e salarié·e compétent·e. Le fil rouge de la réflexion : seule la formation dans l'entreprise garantit l'accès à l'emploi. D'où la primauté à l'apprentissage et le crédit accordé aux branches professionnelles pour cadrer la formation initiale.

Elles se voient donc confier la tâche de regrouper les spécialités dans des familles de métiers et son corollaire : redéfinir le contenu des enseignements professionnels dans les référentiels. Il s'agit là de gommer tout ce qui fait la qualification et d'introduire la notion de compétences en s'appuyant sur un socle de compétences communes à plusieurs métiers. La spécialité s'acquerra dans l'emploi par l'expérience...

■ Le sacre du tout compétence

Les référentiels de certification devraient être redécoupés en blocs de compétences. Invoquer la souplesse nécessaire dans la construction des diplômes n'évitera pas la casse des diplômes nationaux et leur

reconnaissance au niveau du salaire. La porte s'ouvre pour toutes sortes de pseudo diplômes maison et locaux qui abaisseront le niveau général et dégraderont la mobilité professionnelle et géographique des salarié·es.

Le diplôme intermédiaire est condamné à disparaître, peu importe l'intérêt qu'il revêt pour les élèves dans leur construction personnelle.

Les blocs de compétence constituent indéniablement une remise en cause du système des certifications, construit dans une logique d'acquisition d'une qualification complète, au profit d'une «employabilité» immédiate.

Jusqu'en 2014, les diplômes et titres constituaient des références majeures pour les individus et pour les entreprises, le marché du travail et les rapports sociaux. Aujourd'hui, encore, ils servent de référence à l'employeur·se pour évaluer la capacité du ou de la futur·e salarié·e à s'adapter à l'emploi. Demain les blocs de compétences validés rendront bien plus aléatoires leur reconnaissance sur le marché du travail et la suite de la vie professionnelle. **La précarité de l'emploi voulue par le patronat sera encore accentuée.**

Le «*tout compétence*» contribue au développement de l'individualisation. À terme les savoirs professionnels et la place du travail seront supplantés par des «*qualités plus générales*» ! On peut lire dans le rapport que «*ces compétences autrefois connexes aux savoir-faire, tendent à supplanter les contenus purement techniques*». Exit donc la spécialisation !

■ Un seul but : l'employabilité

Dans cette optique, le rapport préconise une refonte complète de l'enseignement général pour mettre en place des compétences transverses axées sur les exigences du monde professionnel.

La voie pro au lycée doit poursuivre les mêmes objectifs que les autres voies du lycée et dispenser un enseignement général de haut niveau. Avant d'être un·e salarié·e, tout individu est une personne humaine

et citoyenne. Réduire les enseignements généraux à «*l'exercice responsable d'une activité professionnelle et à l'adaptation à des contextes professionnels différents*» c'est limiter les possibilités de poursuite ou de reprises d'études.

La vie ne se limite pas à l'emploi et au monde professionnel, l'objectif de la scolarisation dans la voie pro ne peut donc se cantonner à l'adaptation au monde de l'entreprise. Il s'agit aussi d'assurer sa double finalité : permettre l'insertion professionnelle et/ou la poursuite d'études.

Là, les auteur-trices restent silencieux-ses sur les moyens réels à donner aux jeunes bachelier-es pour réussir des études supérieures et rompre avec le déterminisme social. La nécessité de classes passerelles pour permettre la réussite des jeunes désireux-ses d'élever leur niveau de qualification après l'obtention du CAP ou du Bac pro n'apparaît jamais dans le rapport. Stimuler l'ambition des jeunes c'est avant tout leur donner les moyens de réaliser leur projet d'avenir !

ruiner le service public de l'enseignement professionnel

■ L'entreprise, clef de vôte du système !

Sous couvert de fluidifier les parcours et donner plus de lisibilité à la carte des formations, le rapport préconise de renforcer les campus des Métiers et des qualifications, pots-pourris locaux de l'emploi et de la formation. L'objectif est de parvenir au décloisonnement des différentes voies de formation pour favoriser l'apprentissage décrété solution miracle pour l'insertion professionnelle.

À terme cela entrainera la mise en concurrence des établissements avec les différents organismes de formation et conduira à la fusion des LP et des CFA à la main des toutes puissantes branches professionnelles. Cela facilitera le désengagement financier de l'État et ruinerà le service public de l'enseignement professionnel, à l'image de ce qui se passe avec la loi LRU pour les universités qui peinent à survivre.

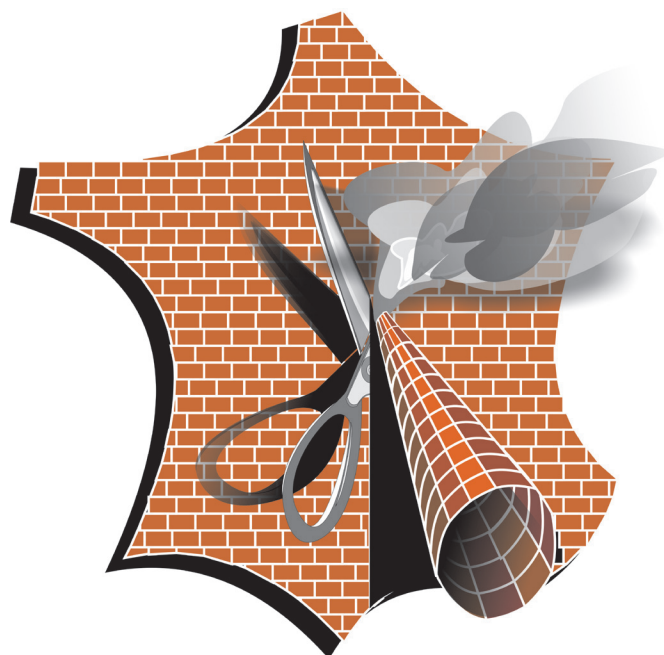
Véritable cheval de Troie du monde économique, les campus des métiers et des qualifications sont l'outil qui généralisera la mixité des parcours et des publics ce qui immanquablement aboutira au détricotage du statut des PLP par leur mise en concurrence avec l'ensemble des acteur-trices de la formation. Ce sera, une fois de plus, le moyen de réduire la formation à sa plus simple expression : adaptation au monde économique local !

Pulvériser tout ce qui permet aux salarié-es de faire valoir des droits collectifs et la reconnaissance d'une qualification professionnelle dans l'exercice d'un métier pour in fine faire baisser le coût du travail tout en renvoyant sur le ou la salarié-e la responsabilité de ses choix.

Les leviers proposés par le rapport Calvez-Marcon, s'ils sont retenus par le Ministre de l'Éducation, représentent une véritable menace pour l'avenir de la voie professionnelle sous statut scolaire. Les prochaines audiences nous renseigneront sur ses intentions réelles.

Le pire est à craindre... À nous d'imposer par la lutte son maintien au sein de l'Éducation nationale et d'obtenir enfin les moyens de parvenir à l'égalité de cette voie de formation avec les autres voies du lycée.

Catherine PRINZ



Filières tertiaires des voies technologique et professionnelle du lycée : restructuration en perspective !

Les réformes à l'œuvre dans le lycée vont particulièrement impacter les filières tertiaires «services aux entreprises» des voies générale et technologique du lycée : STMG, GA, ARCU, Commerce, Vente. Dans la voie pro, des regroupements en seconde bac pro sont déjà à l'œuvre à titre expérimental. Les rapports Calvez-Marcon sur la voie pro, comme Brunet sur l'apprentissage, préconisent un regroupement des formations par «familles de métiers» et «une orientation progressive vers une spécialité». Le blocage actuel des rénovations du bac pro ARCU qui deviendrait bac pro «métiers de l'accueil», et du bac pro commerce et vente qui deviendrait un bac à option en fin de seconde «commerce-vente», laisse craindre un remaniement beaucoup plus profond de ces spécialités.

L'actuelle réforme du lycée, et la situation dégradée du bac pro Gestion Administration (GA) comme du bac techno Science et Technologie du Management et de la Gestion (STMG) amène le ministère à réfléchir à l'articulation de ce champ tertiaire. S'agira-t-il de remettre en œuvre des passerelles de la voie pro vers la voie techno ? S'agira-t-il d'élaborer un découpage des référentiels des diplômes en blocs de compétences communs ? Aucune précision à ce stade, mais une certitude : une restructuration est à venir. Une réflexion sur les filières tertiaires est nécessaire au vu des perspectives offertes aux élèves, notamment dans le bac pro GA, mais aussi pour la STMG, toujours considérée comme la voie de relégation du LGT.

La CGT est opposée à la déspecialisation des formations professionnelles et porte des revendications permettant les poursuites d'études pour les élèves de la voie professionnelle (parcours adaptés en 3 ou 4 ans, classes passerelles en BTS, passerelles du pro vers le techno...) ainsi qu'une revalorisation de la STMG permettant des poursuites d'études larges. **La CGT sera attentive à la situation des personnels des disciplines professionnelles de ces champs qui souffrent déjà des différentes rénovations engagées précédemment.**

Maxime BESSELIÈVRE

Lycée général et technologique : la philosophie élitiste et sélective du rapport Mathiot confirmée

Le ministre a présenté les grandes lignes de sa réforme qui conserve la philosophie du rapport Mathiot tout en évacuant les propositions les plus «baroques» (semestrialisation et annualisation).

En seconde, pour la rentrée 2018, les seuls changements seraient le ciblage de l'AP sur l'orientation et la maîtrise du français, un test de positionnement en début d'année scolaire en français et en maths et 54 h annuelles d'aide à l'orientation vers la 1^{ère}.

■ Le cycle terminal de la voie générale se partagerait entre :

- un tronc commun de 16 h en 1^{ère} (Français 4 h, Histoire-Géographie 3 h et EMC ½ h, LV1 et LV2 4 h 30, EPS 2h, «Humanités numériques et scientifiques» 2 h) et de 15 h 30 en terminale (avec la Philosophie à la place du Français et ½ h de langue en moins).

- des enseignements de spécialités, 3 en 1^{ère} de 4 h chacun et 2 (sur les 3) en terminale de 6 h chacun (parmi,



Maths, Sciences physiques-chimie, Écologie agronomie et territoires, SES, Histoire-géographie/géopolitique et sciences politiques, Humanités littérature et Philosophie, Langues et littératures étrangères, Arts, Sciences de l'ingénieur, Numérique et sciences informatiques). Pour le moment, les modalités nationales d'association des spécialités ne sont pas annoncées, mais chaque lycée pourrait proposer une doublette spécifique, 2 pour les lycées les plus «*défavorisés*».

- 1,5 h hebdomadaire consacrée à l'orientation.
- une option éventuelle de 3 h en 1^{ère} (parmi Langues et cultures de l'Antiquité, EPS, LV3, Arts) à laquelle peut se rajouter une seconde option en terminale (3 h également, parmi Maths expert, Maths compléments et Droits et grands enjeux du monde contemporain).

■ Pour l'examen

Le ministère retient les propositions du rapport : les épreuves nationales pour 60% (oral et écrit de Français en fin de 1^{ère}, 2 écrits au printemps de terminale sur les deux spécialités, la Philosophie et le grand oral, sur une ou les deux spécialités, fin juin) et le contrôle continu, pour 40%, avec prise en compte du bulletin (10%) et le reste en épreuves partielles en 1^{ère} et terminale.

Les séries technologiques sont maintenues avec une réflexion, non aboutie pour le moment, sur un socle commun aux différentes séries et sur les disciplines concernées par les 2 écrits de spécialités en terminale. Les STI2D pourraient intégrer en partie la spécialité SI.

Si de nombreuses questions demeurent (contrôle continu, définition des duos de spécialités, dédoublements...) dans l'attente de la présentation en Conseil Supérieur de l'Éducation, le 21 mars et le 12 avril, pour la CGT Educ'Action, cette réforme demeure inacceptable, pour les élèves comme pour les personnels.

Pour les classes de seconde, l'avenir et la place de certaines disciplines demeurent assez flous. C'est le cas de celles absentes en tant que telles du tronc commun, pour lesquelles les postes dépendront des choix de spécialités des élèves. C'est aussi le cas de celles intégrées dans des enseignements aux contours flous et pour lesquelles, il est difficile d'y voir clair sans les nouveaux programmes (fin 2018).

Plus globalement, une «*optimisation*» poussée des compositions de classe, avec le tronc commun d'un

côté et une mise en barrette des enseignements de spécialités, peut permettre des économies de postes.

■ Des séries générales plus spécialisées au final

Pour les élèves, le ministre prétend mettre fin aux séries générales mais les maintient globalement, en plus spécialisées, dans les faits!

Enfin, les spécialités sont pensées pour répondre aux attendus du supérieur, comme le prouve l'avancement de leur évaluation au printemps, pour permettre leur prise en compte dans Parcoursup.

Cette réforme ne fera donc qu'aggraver les déterminismes sociaux déjà à l'œuvre dans le choix des séries, entre les élèves des milieux favorisés, qui sauront choisir les bonnes spécialités en fonction des «*attendus*» de Parcoursup et les autres.

Par ailleurs, le peu d'annonces sur les séries technologiques laisse planer le doute sur leur avenir, notamment en lien avec celui du lycée professionnel, comme sur les poursuites d'études (autres qu'IUT et STS), alors que la voie générale est reconstruite pour répondre à la mise en place des «*attendus*».

aggraver les déterminismes sociaux

Cette réforme est donc bien une machine idéologique, aboutissement d'une politique réactionnaire de refus de la démocratisation scolaire, au service d'un lycée général élitiste et propédeutique aux études supérieures, bâti sur la sélection et sur l'orientation précoce mais aussi sur l'accroissement de la concurrence (contrôle continu, spécialités «*maison*»).

C'est sur le refus du tri social que nous devons mobiliser les collègues contre ce projet et contre la sélection à l'université avec les lycéen-es et les étudiant-es.

Michaël MARCILLOUX

Indemnités de changement de résidence dans la Fonction publique

La prise en charge comporte :

le transport de l'agent-e et sa famille entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative dans les conditions de prise en charge des frais de déplacement dans la fonction publique, l'attribution d'une indemnité forfaitaire pour le transport du mobilier.

Les membres de la famille doivent vivre habituellement sous le toit de l'agent-e.

Il s'agit des personnes suivantes :

Époux-se, concubin-e ou partenaire de Pacs, enfants et ceux ou celles de son époux-se, concubin-e ou partenaire de Pacs, enfants recueilli-es et à sa charge, ascendant-es et ceux ou celles de son époux-se ou partenaire de Pacs non imposables sur le revenu.

■ Qui peut en bénéficier ?

L'agent-e public-que, fonctionnaire ou contractuel-le, doit être en position d'activité. Les agent-es en disponibilité, par exemple, ne peuvent bénéficier de cette prise en charge.

Pour bénéficier d'une prise en charge des frais de déménagement, l'agent-e doit être amené-e à changer de résidence administrative à la suite d'une affectation dans une autre ville.

Le déménagement dans la même résidence administrative peut être assimilé à un changement de résidence, s'il vise à occuper ou libérer un logement attribué par nécessité absolue de service.

La résidence principale ne doit pas être transférée plus de 9 mois avant le changement de résidence administrative. Les frais de changement de résidence de la famille de l'agent-e sont pris en charge à condition qu'elle ou il le rejoigne dans les 9 mois suivant son installation, ou exceptionnellement dans les 9 mois avant l'installation, si le déménagement est imposé par la scolarité des enfants à charge.

Des règles spécifiques s'appliquent en cas de changement de résidence dans les Dom, entre la métropole et les Dom, le continent et la Corse, le continent et les îles côtières. L'agent-e doit consulter son service des ressources humaines pour les détails.

Si le changement de résidence intervient sur demande de l'agent-e, ses frais sont pris en charge s'il ou elle a accompli au moins 5 ans dans sa précédente résidence administrative. Cette durée est de 3 ans s'il s'agit de la 1^{ère} mutation du ou de la fonctionnaire dans le grade ou corps. Le délai ne s'applique pas si la mutation vise à rapprocher dans un même département ou dans un département limitrophe, un-e fonctionnaire de son époux-se ou partenaire de Pacs, elle ou lui-même fonctionnaire ou agent-e non titulaire.

Pour les couples, les frais de déplacement et de transport de mobilier de la personne avec qui l'agent-e vit en couple sont pris en charge si les ressources de cette personne ne dépassent pas 1 447,98 € brut par mois, ou si les ressources du couple ne dépassent pas 5 067,94 € brut par mois.

■ Indemnité forfaitaire

L'indemnité forfaitaire de changement de résidence est un montant forfaitaire remboursant les frais de transport de l'agent-e et sa famille dans le cadre de son déménagement. Elle est calculée à partir du volume forfaitaire du mobilier transporté et de la longueur du trajet. L'indemnité forfaitaire peut être versée au plus tôt 3 mois avant le changement de résidence administrative.

Elle n'est définitivement acquise que si l'agent-e justifie, dans les 12 mois suivant son déménagement, que tous les membres de sa famille l'ont rejoint-e dans sa nouvelle résidence. À défaut, l'indemnité doit être reversée partiellement ou en totalité.

(Source : Service-public.fr)

Voir sur le site national de la CGT-Éduc'action l'article intitulé «Remboursement des frais de transport, de résidence, et indemnités de mission et de stage», sous-rubrique «Frais de changement de résidence»

Jean-Pierre DEVAUX

Un 8 mars combatif !

Comment ne pas être impressionné-es devant ce mouvement en Espagne qui a conduit, le 8 mars 2018, plus de 5 millions de personnes à descendre dans la rue, avec arrêts de travail voire parfois piquets de grève ?

Il s'agit là non plus d'une simple mobilisation mais bien d'une lutte menée collectivement pour dénoncer les inégalités entre les femmes et les hommes mais aussi toutes les injustices subies par les femmes. Et ce fait apparaît comme particulièrement marquant car il démontre que les femmes comptent dans l'organisation de la société et sont une force avec laquelle il faut compter.

**pas de progrès social
sans égalité**

En France, de nombreux rassemblements ont eu lieu, notamment à 15 h 40, heure à partir de laquelle les femmes ne sont plus payées, mettant ainsi l'accent sur les inégalités salariales. Mais derrière la banderole «*nous voulons l'égalité*», il fallait aussi lire «*droit au respect*», «*partage des tâches*», «*stop aux violences*»... Le 8 mars 2018 a revêtu un caractère particulier avec l'actualité qui a montré l'ampleur du phénomène de harcèlement sexuel, allant des propos sexistes aux divers actes de violences dont les femmes sont, le plus souvent, victimes.

Concernant l'égalité salariale, elle est possible pour peu qu'on s'en donne les moyens. Il n'y a qu'à prendre l'exemple de l'Islande qui, depuis le 1^{er} janvier 2018, a décidé de pénaliser les entreprises discriminant les femmes. Dans les annonces faites par le gouvernement Macron, il est également prévu la résorption de l'écart

salarial entre les femmes et les hommes sous peine de sanctions si les inégalités salariales ne sont pas supprimées dans un délai de 3 ans.

Cette mesure concrète qui répond à la revendication «*à poste égal, salaire égal*» a pu être obtenue par la mobilisation des organisations syndicales et des associations féministes.

Mais sera-t-elle effective quand on sait

que, dans le même temps, les ordonnances sur la loi travail sont porteuses de reculs, en particulier pour les femmes ?

Le 8 mars 2018, a été une fois de plus, l'occasion de faire converger mondialement toutes les luttes des femmes, une étape dans la construction d'une mobilisation qui doit se poursuivre car il n'y aura pas de progrès social sans égalité entre les femmes et les hommes.

Nadine CASTELLANI LABRANCHE

Exceptionnelle mais discriminatoire !

Le PPCR a instauré un nouveau grade après la «*hors classe*», la **Classe Exceptionnelle** dont l'accès fonctionnel exclut de fait un grand nombre de collègues. Il y avait fort à craindre que la parité Femmes/hommes ne serait pas respectée. C'est ce qui a pu être constaté dans le département de Seine-Maritime. Mais, à y regarder de plus près, ce n'est peut-être pas lié au hasard du barème mais à une propension (consciente ou inconsciente) à mieux noter les hommes que les femmes...

Sur l'ensemble des 2 viviers, 334 collègues étaient promouvables dont 63% de femmes. En revanche, sur les 111 promu-es, seulement 49%! Avec un 1^{er} vivier déterminant puisqu'elles représentent 65% des 313 promouvables et 48% des promu-es.

Des avis de la DASEN qui confortent les inégalités.

Avec ce nouveau grade, le PPCR a aussi imposé dans les règles du barème des quotas d'avis «*Excellent*» et «*Très satisfaisant*» émis par l'IA/DASEN qui ont un impact important lié à la note correspondante. Or l'analyse des avis sur le 1^{er} vivier montre une fois de plus une forte propension à mieux «*apprécier*» les hommes que les femmes ! Les femmes se sont vu attribuer 51% des avis excellents, 54% des avis très satisfaisants et 71% des avis satisfaisants. Seraiient-elles moins exceptionnelles mais justes satisfaisantes ?

Opposée au PPCR et à la création de ce grade, la CGT Educ'action milite pour la suppression des inégalités salariales et d'avancement de carrière entre les Femmes et les Hommes et interviendra dans ce sens lors des CAP et auprès du ministère.

François-Xavier DURAND



Action publique 2022 : une machine de guerre contre les services publics et la Fonction publique

Les objectifs poursuivis au titre du chantier «*action publique 2022*» sont lourds de conséquences.

■ Poursuite, généralisation et aggravation des politiques d'austérité

Sur la durée du quinquennat, l'objectif de réduction de la part des dépenses publiques dans le Produit Intérieur Brut serait de 3%, à minima 60 milliards d'euros. Une véritable purge budgétaire. C'est l'engagement, après la RGPP et la MAP, sous les quinquennats de Nicolas Sarkozy et de François Hollande, d'une nouvelle revue générale des missions publiques. Abandons, privatisations, transferts et délégations de compétences sont à l'ordre du jour, avec une nouvelle phase de réorganisation/désorganisation des services publics de pleine compétence et de proximité implantés sur le territoire national (fermetures et regroupements d'administrations et de services, montée en puissance des maisons de service au public et du numérique...).

C'est aussi et surtout un nouveau plan pluriannuel de suppressions d'emplois de fonctionnaires, 50 000 dans la Fonction publique de l'État, 70 000 dans la Fonction publique territoriale. Et enfin, une révision conséquente des modalités de gestion des personnels, de leurs droits et garanties.

■ Véritable machine de guerre contre les services publics et la Fonction publique

L'entreprise de démolition initiée au titre du chantier «*action publique 2022*» pourrait bien épouser le scénario suivant :

Acte I : une puissance publique dépossédée des politiques et des missions publiques qu'elle met en œuvre, dans une logique de privatisation, de

marchandisation et de dégagement de nouvelles sources de rentabilité et de profits pour le capital.

Acte II : le champ statutaire des trois versants de la Fonction publique serait, alors, réduit à des fonctions jugées régaliennes et les relations contractuelles généralisées. Après la loi travail mettant à mal les droits et protections du monde du travail, Emmanuel Macron et sa majorité entendent attaquer le statut général des fonctionnaires fondé sur les principes d'indépendance, d'égalité et de responsabilité en généralisant la précarité. Pourtant ces principes sont aussi une protection des citoyen·nes contre toutes les formes de pressions (politique, patronale, lobbies...).

un nouveau plan de suppressions d'emplois

Acte III : les prochaines lois de finances et de financement de la Sécurité sociale organiseraient la baisse drastique de la dépense publique tout en multipliant les allègements et exonérations d'impôts et de cotisations sociales en faveur des plus fortunés et des entreprises. C'est d'ailleurs dans ce sens que la loi de programmation des finances publiques 2018 à 2022 a été votée par les parlementaires.

Les annonces du 1er février reprennent ces grandes lignes : élargissement du recours au contrat alors que près de 20% des personnels, soit environ 1 million de personnes sont déjà des agent·es non titulaires, extension de la rémunération individualisée et au mérite, plan de départ volontaire pour «accompagner» les conséquences des disparitions de missions et des suppressions d'emplois.

Enfin, après avoir qualifié les ordonnances «*Travail*» de «*modèle*», les pouvoirs publics annoncent également leur volonté de «*déconcentrer et de simplifier*» les instances représentatives des personnels avec

notamment la fin de la dimension nationale des commissions administratives paritaires dans la Fonction publique de l'État et la restriction de leurs prérogatives dans les trois versants, mais aussi la disparition des CHSCT qui seraient fusionnés et dissous au sein des comités techniques !

À l'évidence, la démocratie sociale, la place, le rôle et les moyens alloués aux organisations syndicales sont dans la ligne de mire du chantier «*action publique 2022*» !

La CGT réaffirme le besoin de services publics et d'une Fonction publique au service de la satisfaction des droits, des besoins fondamentaux et plus largement de l'émancipation humaine, au service d'une autre logique de développement articulant la reconquête des activités et de l'emploi industriels et la nécessaire transition écologique, au service de la démocratie.

Une Fonction publique qui doit disposer des moyens de financement nécessaires à la mise en œuvre de missions d'intérêt général par la mobilisation, l'appropriation et la socialisation des richesses créées par le monde du travail.

Une Fonction publique qui doit rester assise sur les principes fondateurs du Statut général des fonctionnaires.

La CGT a été au cœur de la mobilisation du 22 mars 2018, par la grève et les manifestations.

Christophe DELECOURT

Plan Bombard : un séisme social chez Carrefour

«Plan choc», «Big Bang», telles sont les expressions utilisées par les médias pour évoquer le plan social de l'enseigne Carrefour. Alexandre Bompard, le PDG, a annoncé lui-même la couleur : 273 magasins concernés et 2400 emplois menacés, un véritable séisme dans l'univers de la grande distribution.

Ce plan social est proprement scandaleux alors que le groupe a enregistré, en 2017, 2 à 3% de croissance organique (CF *Les échos* 23 janvier 2017). En effet, si le groupe a ciblé, avant tout, la

cession ou fermeture de 273 magasins ex-Dia (2100 salarié-es), des projets déjà en cours vont être beaucoup plus violents et cela Alexandre Bompard se garde bien de l'ébruiter : centralisation des plateformes administratives et marchandises, automatisation des caisses des stations-services, réduction de 100 000 m² de surfaces des hypermarchés en France, automatisation de la logistique...

Ce sont bien des milliers d'autres suppressions d'emplois qui sont programmés alors que le groupe a touché des millions d'euros de CICE.

Les salarié-es de l'enseigne ont décidé de se battre : le premier rassemblement, organisé à Montreuil début février, a donné le coup d'envoi «de la semaine de la colère» et d'autres mobilisations ont suivi au cri de «Bompard, rends les milliards !». Les militant-es de la CGT du secteur sont sur le pont, au côté des salarié-es et sont bien décidé-es à ne rien lâcher.

Isabelle VUILLET

Destruction du service public !

Des privatisations qui ne disent pas leur vrai nom, voilà le point commun des réformes qui visent la **SNCF et l'Éducation Nationale**.

Le fret de la SNCF ouvert en 2007 à la concurrence a presque disparu aujourd'hui, non pas au bénéfice de trains privés, mais remplacé par des milliers de camions au détriment de l'environnement. En 2014, la SNCF est séparée en 3 EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial), pour dissocier les activités.

Aujourd'hui l'État voudrait se défaire de l'EPIC réseau au profit des Régions. La fongibilité des budgets des 3 EPIC disparaîtrait laissant aux régions l'onéreuse responsabilité de l'entretien du réseau. Pour la CGT Cheminot, le coût se répercutera sur le prix du billet pour les usager-es et par une augmentation des impôts locaux. C'est la marchandisation de la SNCF.

Rentabilité oblige, les petites lignes seront fermées purement et simplement, comme les écoles rurales.



Comme dans l'Éducation nationale, **la SNCF fait déjà appel à de nombreux·ses contractuel·les. : 13 000 pour 130 000 cheminot·es sous statut.**

La SNCF formait des équipes de 60 agent·es pour réaliser les travaux de nuit par exemple, désormais seul·es 6 agent·es SNCF supervisent la sécurité, les opérations d'entretien alors qu'une cinquantaine d'intervenant·es extérieurs assurent le travail de réfection.

L'État veut que la SNCF recrute désormais en dehors du statut, comme à la Poste. Pour ceux et celles qui restent dans le cadre du statut, c'est l'organisation du travail que l'on veut assouplir avec plus de flexibilité.

Pour ceux et celles qui ont lu le rapport Mathiot, c'est une partition déjà connue.

Claude CADOT

Des mobilisations nécessaires, celles du 15 et du 22 mars.

«Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible.»

Antoine de Saint - Exupéry

Face au gouvernement Macron, tout entier acquis aux thèses les plus anti sociales du Medef que nous ayons connues depuis bien longtemps, et toutes tournées vers une financiarisation absolue et démesurée, des mobilisations sont nécessaires.

L'ensemble des structures acquises par les luttes des générations précédentes et qui fondent notre cohésion sociale sont attaquées : Services publics, Sécurité Sociale, Éducation Nationale, Culture, Santé, Code du travail, dialogue social, démocratie.

La politique de Macron, par les cadeaux fiscaux faits aux plus fortuné·es, sert plus à l'évasion fiscale qu'au développement de l'emploi. Les privatisations à outrance renforcent les inégalités.

De plus, la pratique du cynisme, de la flatterie, du mépris, du mensonge, de l'opposition des différentes catégories sociales entre elles : hommes/femmes, jeunes/vieux·eilles, français·es/migrant·es, public·que/privé·e, actif·ves/retraité·es, celles et ceux qui ont un emploi aux privé·es emplois, paysan·es/salarié·es, déchire les solidarités ...

Les politiques libérales austéritaires, menées en Europe, en France et dans le monde, ont de graves conséquences politiques, économiques, sociales et écologiques. Les tâches brunes et le populisme que l'on pensait un temps disparus réapparaissent et étendent leurs menaces. Trump, Poutine et d'autres mettent la paix en péril.

Pourtant, jamais l'humanité n'a été aussi riche en connaissances humaines, en richesses produites. Celles-ci, bien employées, permettraient de soulager beaucoup de souffrances en France et dans ce monde.

C'est dans ce contexte que les 15/16/17 mai, la SNR tiendra sa conférence à Dourdan.

Les mois de mai ont souvent marqué l'histoire de grandes conquêtes sociales dans notre pays, Mai 1936, Mai 1945, Mai 1968, dont c'est le cinquantenaire, Mai 1981...

Il est grand temps de reprendre toutes et tous ensemble nos utopies revendicatives de Paix et d'une société plus humaine pour tous ceux et toutes celles, actif·ves/retraité·es, qui la construisent de leur savoir et de leur sueur.

Dominique HIPPOLYTE





Isabelle Vuillet Secrétaire nationale

■ Quel est ton parcours professionnel ?

J'ai été maîtresse auxiliaire pendant deux ans en lycée professionnel. J'envisageais, à cette époque, de passer le CAPES d'anglais mais j'ai tellement apprécié l'expérience en lycée pro, tant au niveau des élèves que des collègues que j'ai passé le PLP lettres anglais. J'ai été mutée, comme stagiaire, en 1992 à Bourg en Bresse puis titularisée en 1993 dans le même lycée dans lequel je suis restée 8 ans. C'est pendant cette période que j'ai aussi décidé d'effectuer une reconversion et en 1999, je suis devenue PLP lettres histoire.

■ Et ton parcours de militante syndicale ?

En 1993, lors de mon année de stagiaire j'ai adhéré (par automatisme et connaissance !!) au SNETAA, qui, durant cette période, était en pleine interrogation sur leur place dans la FSU. Ce débat était omniprésent dans leur presse syndicale au détriment du revendicatif. J'ai, alors, rencontré des militant-es de la CGT Educ'action et notamment Jean- Pierre Coton que les plus ancien-nes de notre organisation ont connu.

En 1995, j'ai participé activement au mouvement de grève contre le plan Juppé. Trois semaines de grève, de manifestations qui se terminaient en assemblées générales passionnantes. Une période qui m'a marquée et durant laquelle j'ai surtout pris conscience de la pertinence et de la force que pouvait avoir un syndicat inter-professionnel. J'ai donc adhéré à la CGT à l'issue de ce mouvement. J'ai milité au sein d'une ambiance toujours

très conviviale et rigoureuse à la fois. J'ai toujours considéré que militer à la CGT était enrichissant sur le plan intellectuel mais aussi sur le plan humain.

En 2008, après la retraite de Jean Pierre Coton, je suis devenue secrétaire départementale. J'ai participé à mon premier congrès national durant lequel j'ai apprécié aussi bien les débats que les moments fraternels. Je suis rentrée à la CE nationale en 2009 et progressivement j'ai travaillé sur les thématiques de l'Enseignement Professionnel (EP) notamment au sein du pôle national EP. À la rentrée, j'ai intégré le bureau national : de nouvelles responsabilités, de nouvelles exigences...J'essaie, cependant, de garder un pied sur le terrain en faisant, régulièrement, des tournées dans les établissements.

militer à la CGT est enrichissant

■ Quelle est la spécificité de tes analyses syndicales dans ton champ professionnel ?

Lorsque l'on exerce en lycée professionnel, on prend tout de suite conscience du rôle du déterminisme social dans la scolarité des jeunes : nos élèves viennent essentiellement de milieux défavorisés. C'est la raison pour laquelle je me suis toujours efforcée de mettre en place des projets culturels. Favoriser l'ouverture culturelle me semble primordial dans l'émancipation de nos jeunes. C'est pourquoi, je me reconnais pleinement dans le projet d'École que porte la CGT Educ'action.

■ Quelles sont tes perspectives, tes luttes actuellement... ?

Les réformes de l'Éducation votées ou en cours ont de quoi inquiéter : la réforme de l'université et du bac qui instaurent une vraie sélection et le rapport Calvez-Marcon sur l'enseignement professionnel qui prône le développement de l'apprentissage, la casse des diplômes nationaux avec les blocs de compétence.... Tout cela va à l'encontre des valeurs que nous portons et j'espère que la réaction des personnels sera à la hauteur des attaques. C'est vrai dans l'Éducation mais dans bien d'autres secteurs. Certains média évoque «*un printemps social*»...*Pourquoi pas ?*

Propos recueillis par Pauline SCHNEGG

Projet de loi Collomb : à retirer d'urgence !

Le projet de loi Collomb a dressé contre lui les grèves de travailleur·ses sans-papiers avec occupation de leurs entreprises, des agent·es et magistrat·es de la CNDA¹, de l'OFPRA²... Seul·es les patron·es voyous et les xénophobes obsessionnel·es ont de quoi se réjouir de cette régression des droits des étranger·es.

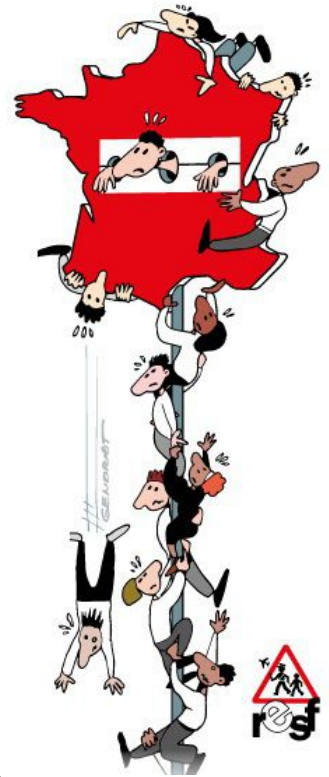
Avant même sa présentation en conseil des ministres le 21 février, s'annonçait l'extrême danger que constitue ce projet de loi «pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif». Une vague de grèves de sans-papiers en Ile-de-France, avec occupation des entreprises, a débuté le 12 février et s'est terminé fin mars par leur régularisation. Ces travailleur·ses mettent en cause notamment l'article 16-II du projet qui pénalise l'utilisation d'un «alias» : autant dire que les patron·nes qui les embauchent en toute connaissance de cause vont pouvoir aggraver leur surexploitation. La reconnaissance d'une situation professionnelle, même sous une identité d'emprunt, avait été imposée par les grèves de 2008 et 2009 à Sarkozy et ses ministres de l'identité nationale. Trop peu conforme aux intérêts du Medef pour Collomb-Macron.

des mesures d'une brutalité sans précédent

La grève à la CNDA a été reconduite depuis le 13 février. Réuni·es chaque soir en AG depuis plusieurs semaines dans l'unité intersyndicale, les agent·es, rapporteur·es et secrétaires d'audience, rejoint·es par les avocat·es, dénoncent un projet de loi qui porte durement atteinte tant aux droits des demandeur·ses d'asile qu'aux conditions de travail des 434 agent·es de la CNDA, dont beaucoup sont contractuel·les. Le 21 février, les agent·es de l'OFPRA, soutenu·es par les syndicats CGT-OFPRA et ASYL, font grève à leur tour pour le retrait du projet qui, loin de rendre le droit d'asile «effectif», l'entrave à coups de «pays tiers sûrs» et de délais raccourcis. Pour le Défenseur des Droits, Jacques Toubon, le projet

de loi maltraite le et la demandeur·se d'asile avec «des procédures tellement accélérées qu'elles confinent à l'expéditif»³.

Le 22 février, il a alerté le gouvernement sur l'enfermement des enfants en centre de rétention, pratique contraire à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et à nouveau condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme en 2016. Loin de se réduire, le nombre d'enfants enfermés en CRA atteint 281 en 2017 et continue de grimper : «On va exploser le record des années Sarkozy» (356 en 2010), dénonce la CIMADE⁴. Palmarès d'autant plus sombre que le projet de loi envisage de porter la durée maximum de la rétention administrative de 45 à 90 jours, voire plus, en cas d'«obstruction», c'est-à-dire demande d'asile ou état de santé.



Invité·es par le maire de Grande-Synthe, Damien Carême, les 1^{er} et 2 mars, pour une Convention nationale sur l'accueil et les migrations, élu·es, personnalités et associations ont adopté un Manifeste⁵ constatant que le gouvernement montre «son vrai visage» par des mesures «d'une brutalité sans précédent», et proposant de créer des «villes, des communes, des territoires refuges» et de délivrer, comme à New-York, une «carte de citoyenneté à chacun, permettant aux personnes quel que soit leur statut, de vivre dans nos territoires».

Une belle entorse à l'entreprise de destruction sociale et démocratique organisée par Macron et le patronat 50 ans après Mai 68.

Pablo KRASNOPOLSKY

(1) CNDA : Ccour Nationale du Droit d'Asile

(2) OFPRA : Office français de protection des réfugié·es et des apatrides

(3) Le Monde, 23 février 2018

(4) Nouvelobs.com, 2 mars 2018

(5) <http://convention-accueil-grande-synthe.fr>

B

... comme «Baccalauréat»

Les baccalauréats, premiers grades universitaires, sont apparus en France, au XIII^e siècle, à l'université de la Sorbonne à Paris. Le nom est la transcription du latin tardif «*baccalaureatus*» lui-même certainement le croisement de deux termes exprimant pour l'un un grade inférieur de Chanoines et pour l'autre les aspirants chevaliers.

C'est en 1809, sous le Premier Empire que se déroule, pour 31 candidats, la première session de sa version moderne de premier grade universitaire d'État. Au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle les baccalauréats, diplômes uniquement grades universitaires deviendront, également, des diplômes de fin d'études secondaires (en maintenant longtemps des appellations et des lieux de préparation multiples entre lycées et enseignement supérieur).

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, ils sont réservés à une partie de la bourgeoisie (776 lauréats du second baccalauréat en 1885 par exemple), organisés par l'enseignement supérieur et essentiellement pour les hommes. Ainsi, si, en 1861, Julie-Victoire Daubié fut la première femme à obtenir son baccalauréat, les études secondaires devinrent identiques pour les filles et les garçons en 1924, permettant, enfin, l'entrée des femmes à l'université.

La gratuité du lycée en 1930 permet d'augmenter le nombre de bachelier·ères. De 1963 à 1975, l'évolution du certificat de fin d'études au collège unique provoque l'arrivée massive des baby-boomers au lycée et à l'université, parallèlement à l'élévation du niveau de formation et de qualification de la main d'œuvre, nécessaire à la période des 30 glorieuses. Les séries actuelles de la voie générale sont ainsi définies en 1959, le bac technologique est créé en 1968, le baccalauréat professionnel en 1985 avec la volonté d'emmener 80% d'une classe d'âge au bac.

la proportion de bachelier·ères est passée de 20,1% en 1970 à 76,7% en 2012.

Une histoire élitiste et pourtant une garantie d'égalité formelle.

Enfant de la mainmise de l'église sur les savoirs puis de l'organisation de la domination bourgeoise, en tant que diplôme de fin d'études secondaires, il demeure marqué par cet élitisme et les modalités de l'examen sont loin d'être satisfaisantes pédagogiquement et elles sont éloignées

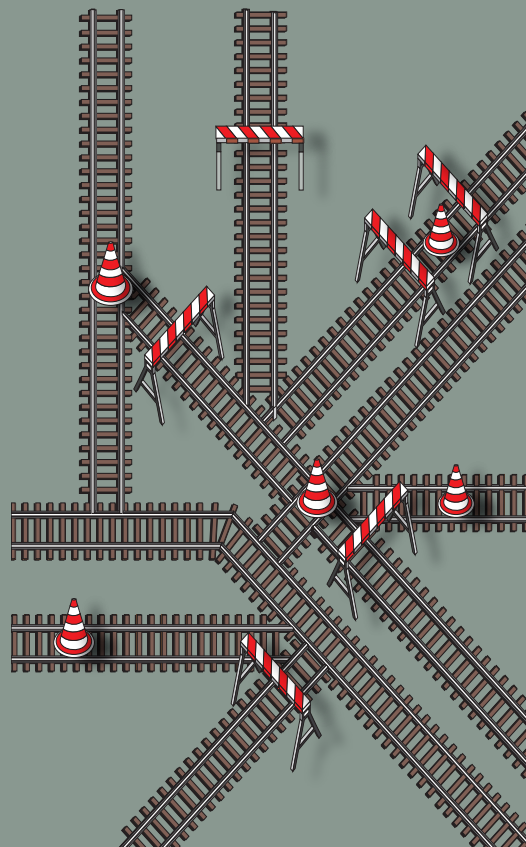
d'une vision émancipatrice de l'École. En cela, il correspond finalement à l'évolution du système éducatif qui a connu une massification mais attend encore la démocratisation.

Pour autant, il demeure le premier grade universitaire. À ce titre, il permet à chaque bachelier·ère de choisir, si ce n'est sa poursuite d'études, filières sélectives obligent, la licence qu'elle ou il souhaite.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que le caractère national de l'examen terminal ponctuel permet d'éviter de sélectionner, à l'entrée de l'université, les élèves suivant leur lycée, soit, dans la plupart des cas, les lieux dans lesquels ils et elles ont grandi, reflets de leur origine sociale.

C'est dans ce cadre, face aux attaques du gouvernement, que nous devons défendre ce baccalauréat en tant que garantie d'égalité formelle en attendant de gagner la construction du lycée unique et polytechnique pour toutes et tous.

Michael MARCILLOUX



Réformes : éducation ou gestion de flux ? Le gouvernement a choisi.

Le lycée selon ce gouvernement, n'a plus qu'une vocation : gérer les flux d'élèves au service des économies budgétaires et des besoins économiques définis par le patronat et l'idéologie libérale.